



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 61035

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le problème de la réduction des moyens et services du réseau de liaisons SNCF auto-train. Les associations d'usagers (FNAUT) dénoncent « une tendance globale à la dégradation depuis plusieurs années » : qualité de service en recul, augmentation des prix. Elles redoutent de voir « toutes les relations auto-train province/province supprimées en 2010 ». Elles font état de projets de suppressions de 26 liaisons et de fermeture de 8 terminaux, dont celui de Lille-Seclin d'ici fin 2009. Il lui demande quelle connaissance a le Gouvernement de cette situation, quelle démarche il entend engager auprès de la SNCF et quelles dispositions il entend prendre en faveur du maintien du service dû aux usagers.

Texte de la réponse

L'article 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement dispose qu'« afin de rendre plus attractif le transport ferroviaire pour les voyageurs, l'État encouragera le développement du service auto-train ». Depuis le 14 décembre 2009, certaines relations transversales dont la progression était insuffisante pour compenser les coûts occasionnés ne sont plus assurées par la SNCF. Les recettes des offres entre Seclin et Avignon, Fréjus et Narbonne, qui ne circulaient que quatorze semaines pendant l'été, représentaient ainsi moins d'un tiers des charges générées. Pour autant, afin de développer la clientèle auto-train, la politique tarifaire a été réorientée. Le voyageur peut ainsi bénéficier d'un prix moyen plus bas et d'une gamme élargie, en fonction du jour de son départ et de l'anticipation de son achat. Avant 2009, il se voyait proposer un tarif en basse saison et un autre en haute saison. Quelle que soit la catégorie du véhicule, l'anticipation de la réservation jusqu'à quatre-vingt-dix jours avant le départ du train permet de voyager à partir de 49 euros pour un aller simple. Des billets échangeables et remboursables sont accessibles à des prix attractifs, jusqu'à 50 % de réduction sur le tarif de référence, en fonction de l'anticipation de l'achat. L'achat d'un billet aller-retour permet également d'obtenir jusqu'à 20 % de réduction, ou jusqu'à 30 % pour un séjour de moins de dix jours. En 2008, 50 % des clients auto-train ont ainsi bénéficié d'un tarif réduit. La SNCF conduit une politique de fidélisation au bénéfice des clients choisissant régulièrement l'auto-train. Si l'entreprise rencontre des difficultés pour dégager un modèle économique satisfaisant sur les relations transversales saisonnières de longue distance par auto-train, les relations radiales sont en progression significative. La croissance du trafic sur ces relations a été de 6 % en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61035

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9666

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2184